

VILLE DE



REÇU LE

22 -01- 2025

Maître Michel JACQUET

La Roche-en-Ardenne, le 17/01/2025

Maître Michel JACQUET

Notaire

Chaussée de l'Ourthe 94

6900 Marche-en-Famenne

LA ROCHE-EN-ARDENNE

V. réf. : 01-00-5229/001-ML

N. réf. : JPD/urb/Notaire.

Dossier traité par : Cédric Lerusse - Tél. : 084/24.50.60.

Coût : 400 €

Cher Notaire,

En réponse à votre demande de renseignements, nous pouvons vous communiquer que les parcelles cadastrées La Roche-en-Ardenne, 2^{ème} division, section A :

- n° **218 I** est située :
 - en partie zone d'habitat à caractère rural dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique et en zone agricole au plan de secteur Marche-La Roche
 - en zone d'assainissement collectif au PASH approuvé par AGW le 02/12/2005
 - en bordure d'une voirie publique équipée en eau et électricité.
 - en zone de centre villageois ainsi que dans dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au schéma de développement communal entré en vigueur le 05/06/2016

Aucun permis d'urbanisme n'a été délivré depuis le 01/01/1977 et aucune infraction urbanistique n'a été portée à notre connaissance.

n° **252 a 2** est située :

- en zone d'habitat à caractère rural dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au plan de secteur Marche-La Roche
- en zone d'assainissement collectif au PASH approuvé par AGW le 02/12/2005
- en bordure d'une voirie publique équipée en eau et électricité.
- en zone de centre villageois ainsi que dans dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique au schéma de développement communal entré en vigueur le 05/06/2016

Aucun permis d'urbanisme n'a été délivré depuis le 01/01/1977 et aucune infraction urbanistique n'a été portée à notre connaissance.

Pour **les autres parcelles**, nous vous transmettons le tableau reprenant la situation urbanistique des biens au plan de secteur Marche-La Roche.

L'ensemble des parcelles est également situé dans le périmètre du "Parc Naturel des Deux Ourthes".

Pour les autres points, il peut être répondu "néant".

Les renseignements ci-avant vous sont fournis à titre indicatif.

Conformément au règlement communal applicable en l'espèce, pouvez-vous verser la somme de 400 € sur le compte n° BE20 0910 0050 7156 de la Ville de La Roche-en-Ardenne, avec la mention "renseignements urbanistiques".

Veillez agréer, Cher Notaire, l'expression de nos salutations distinguées.


C. Devuyt,
Directeur général.




J.-P. Dardenne,
Bourgmestre.

P 27/11/25

La Roche-en-Ardenne - 2ème division

Section	N° s	Zone forestière	Zone agricole	ZHR	Périmètre f paysager	Traversée par un axe de ruissellement
A	1052 g	x				
	1369 a		x			
	799 k		x			
	1443		x			
	1446 a		x			
	1536		x			
	1559 c		x			
	1563		x			
	1562		x			
	1568		x			
	1569 a		x			
	1570 b		x			
	1570 a		x			
	1571 b		x			
	228 a		x			
	229 a		x			
	237 l		x			
	237 m		x			
	237 f		x			
	238 a		x			
	254 d		x	x		
	257 a		x			
	258		x			
	259 b		x			
	262 b		x			
	264		x			
	295 a		x			
	293 a		x			

Section	N° s	Zone forestière	Zone agricole	ZHR	Périmètre paysager	Traversée par un axe de ruissellement
A	292		x			
	505 a		x			
	510 a		x			
	526 n		x			x
	526 m		x			x
	526 l		x			x
	526 k		x			x
	526 p		x			x
	531 d 2		x			
	531 e 2		x			
	531 f 2		x			
	531 h 2	x			x	
	531 g 2	x			x	

